

Département de l'Ardèche
Arrondissement de Privas

République Française

COMMUNE DE LARNAS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2019

Nombre de membres en

exercice : 10

L'an deux mille dix-neuf et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 05 décembre 2019, s'est réunie sous la présidence de BOULAY Marc

Présents : 6

Votants : 6

ont présents : BOULAY Marc, CHAZAUT Bernard, SIDOBRE Natacha, BELY Gérard, GUERIN Nicolas, LAPORTE Alain

Excusés : COMTE Audrey, MOULIN Gilbert

Absents : Aurélie BAUDOIN, Nadia MAROC

Secrétaire de séance : SIDOBRE Natacha

D2019046BIS BUDGET PRINCIPAL / DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le Maire explique que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget PRINCIPAL pour l'exercice 2019, sont insuffisants, il convient donc de procéder à des réajustements de comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	+2 039.08	
722 (042)	Immobilisations corporelles		+2 039.08

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21311 (040)	Hôtel de ville	-1 000.00	
21318 (040)	Autres bâtiments publics	+654.48	
2151 (040)	Réseaux de voirie	+2 384.60	
021	Virement de la section de fonctionnement		+2 039.08

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6		

D2019047 PROJET LABYRINTHE "MAD MAZE" / VENTE DU TERRAIN

M. le Maire explique que les porteurs du projet de labyrinthe "Mad Maze" sont prêts à déposer leur demande de permis de construire, il faut donc envisager la vente du terrain (parcelles C266 C267 et C268).

Les contacts ont déjà été pris avec le notaire et le compromis de vente devrait être signé en janvier 2020.

La proposition pour le paiement de ce terrain est la suivante :

1^{er} versement à la signature de la vente = 100 000€

2^{ème} versement en 2021 = 50 000€

3^{ème} versement en 2022 = 50 000€

4^{ème} versement en 2023 = 50 000€

PRIX TOTAL POUR LA VENTE DE CE TERRAIN = 250 000€ (deux cent cinquante mille euros)

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6		

Délibération adoptée

D2019048 ÉCLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT LES RICORTS - ST AGNÈS

M. le Maire explique qu'il convient de remplacer l'ensemble de l'éclairage public défectueux du lotissement Les Ricorts-St Agnès

La proposition faite par le SDE 07 est la suivante :

COUT TOTAL TRAVAUX	31 116,25€
PRISE EN CHARGE SDE 07	18 151,15€
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	12 965,11€

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6		

Délibération adoptée

D2019049BIS BUDGET PRINCIPAL / DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Le Maire explique que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget PRINCIPAL pour l'exercice 2019, sont insuffisants, il convient donc de procéder à des réajustements de comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES
60621	Combustibles	-200.00
6257	Réceptions	-1 031.23
6262	Frais de télécommunications	-1 100.00
6281	Concours divers (cotisations)	-2 600.00
65541	Contrib fonds compens. ch. territ	+4 931.23

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Vote:

Nombre de votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	6		

Délibération adoptée